

LA SOCIETE DES DROITS VOISINS DE LA PRESSE - DVP

AGENCES DE PRESSE

NOTICE ET INFORMATIONS SUR L'ADHESION A LA SOCIETE DES DROITS VOISINS DE LA PRESSE - DVP

CONDITIONS D'ADHÉSION

1/ Être une agence de presse au sens de l'article L. 218-1 du Code de la propriété intellectuelle

Soit :

- être une entreprise commerciale qui collecte, traite, met en forme et fournit à titre professionnel tous contenus journalistiques ;
- avoir au minimum la moitié au moins du chiffre d'affaires provenant de la fourniture de ces contenus à des entreprises éditrices de publications de presse (= tout service utilisant un mode écrit de diffusion de la pensée mis à la disposition du public en général ou de catégories du public et paraissant à intervalles réguliers), à des éditeurs de services de communication au public par voie électronique et à des agences de presse ;

2/ Être établi sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne

Pour les agences de presse établies en France, l'inscription sur la liste établie par arrêté conjoint des ministres chargés de la communication et du budget, pris sur proposition de la Commission paritaire des publications et agences de presse est une condition nécessaire pour permettre leur adhésion à DVP.

PIÈCES À JOINDRE POUR VOTRE DEMANDE D'ADMISSION

- La demande d'admission et l'acte d'adhésion remplis, **datés et signés**
- Une photocopie d'une pièce d'identité (recto carte nationale d'identité ou passeport) du(des) représentant(s) légal(légaux) de l'agence de presse personne morale
- Un extrait original et récent (moins de trois mois) de l'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés (modèle K ou Kbis) et, pour les associations, l'avis de constitution au *Journal officiel*
- Un justificatif de l'inscription sur la liste des entreprises ayant le statut d'agences de presse pour les agences de presse établies en France et tout document attestant de la qualité d'agence de presse pour toute agence de presse établie dans un autre Etat de l'Union européenne
- Les statuts à jour
- Un RIB

PAIEMENT DU DROIT D'ENTREE

Un droit d'entrée d'un montant, en fonction du chiffre d'affaires global de l'agence de presse, de

- 150 € si ce chiffre d'affaires au titre du dernier exercice clos est inférieur à 500 000 €
- 300 € si ce chiffre d'affaires au titre du dernier exercice clos est compris entre 500 000 € et 5 millions €
- 500 € si ce chiffre d'affaires au titre du dernier exercice clos est compris entre 5 et 10 millions €
- 1 000 € si ce chiffre d'affaires au titre du dernier exercice clos est supérieur à 10 millions €

vous est demandé pour adhérer à la Société des Droits Voisins de la Presse. Vous devez le payer par virement, en même temps que l'envoi du dossier, sur le compte :

Nom de la banque : Caisse d'Epargne d'Ile de France

IBAN : FR76 1751 5900 0008 0181 1063 390

CODE BIC : CEPFRPP751

Préciser dans le motif ou le libellé du virement le n° Siren ou Siret

Votre dossier d'admission complet est à envoyer par courrier postal à l'adresse suivante :

SOCIETE DES DROITS VOISINS DE LA PRESSE
Admissions
2 rue du Général Lanrezac
92 200 Neuilly sur Seine

Avant d'envoyer votre dossier à la Société des Droits Voisins de la Presse, assurez-vous qu'il comporte toutes les pièces.

Tout dossier incomplet, blanchi ou raturé vous sera retourné

INFORMATIONS

Avant de faire votre demande d'admission à la Société des Droits Voisins de la Presse, merci de prendre connaissance des documents suivants ci-joints :

- Statuts et Règlement général de la Société des Droits Voisins de la Presse
- Informations générales sur les apports à la Société des Droits Voisins de la Presse

LA SOCIETE DES DROITS VOISINS DE LA PRESSE - DVP AGENCES DE PRESSE

DEMANDE D'ADMISSION

1 – IDENTIFICATION

Raison sociale* :

Registre du commerce*

Ville

N° Siren ou Siret

Numéro de TVA intracommunautaire

Justificatif d'inscription sur la liste des entreprises ayant le statut d'agences de presse*

Forme juridique* (*cocher case idoine*)

- SA
- SAS
- SARL
- EURL
- Autre

2 – SIEGE SOCIAL / ADRESSE*

N° et libellé de la voie

.....

Code postal

Commune

Pays de résidence

3 – COORDONNEES

E-mail*

Téléphone

Fixe Mobile

* Champs obligatoires

4 – REPRESENTATION***Représentant légal n° 1**Qualité* *(cocher case idoine)* :

- PDG
- Directeur
- Gérant
- Administrateur
- Autre

M. Mme

Nom*

Nom d'usage/d'épouse/d'époux

Prénom*

Nationalité*

Date de naissance*

Lieu de naissance*

Pays de naissance*

Si le représentant légal est une personne morale

Raison sociale*

Ville*

N° Siren ou Siret*

Représentant légal n° 2Qualité* *(cocher la case idoine)* :

- PDG
- Directeur
- Gérant
- Administrateur
- Autre

M. Mme

Nom*

Nom d'usage/d'épouse/d'époux

Prénom*

Nationalité*

Date de naissance*

Lieu de naissance*

Pays de naissance*

Si le représentant légal est une personne morale

Raison sociale*

Ville*

N° Siren ou Siret*

5 – APPORTS*

- Connaissance prise des articles 5 et 6 des Statuts de la Société des Droits Voisins de la Presse, le postulant choisit d'apporter à la Société des Droits Voisins de la Presse le droit, tel que défini à l'article L. 218-2 du Code de la propriété intellectuelle, d'autoriser ou d'interdire la reproduction et la communication au public, totale ou partielle, des contenus journalistiques qu'il a collectés, traités et mis en forme *(cocher la case)*.

Les services de communication au public en ligne pouvant être autorisés ou interdits de reproduction et de communication au public, totale ou partielle, dans le cadre du présent apport, sont : *(cocher la case idoine et compléter le cas échéant)*

- tous les services de communication au public en ligne
- tous les services de communication au public en ligne à l'exception de *(lister)* :

.....

.....

.....

.....

Le droit d'autoriser ou d'interdire la reproduction et la communication au public, totale ou partielle, dans le cadre du présent apport, concerne les territoires suivants : *(cocher la case idoine et compléter le cas échéant)*

- le monde entier
- le monde entier à l'exception des territoires suivants *(lister)* :

.....

.....

.....

.....

6 – PAIEMENT DU DROIT D'ENTRÉE

Merci de payer votre droit d'entrée par virement bancaire sur le compte de la Société des Droits Voisins de la Presse

Montant en fonction du chiffre d'affaires global de l'agence de presse *(cocher la case idoine)*

150 € si ce chiffre d'affaires du dernier exercice clos est inférieur à 500 000 €

300 € si ce chiffre d'affaires du dernier exercice fiscal clos est compris entre 500 000 € et 5 millions €

500 € si ce chiffre d'affaires du dernier exercice fiscal clos est compris entre 5 et 10 millions €

1 000 € si ce chiffre d'affaires du dernier exercice clos est supérieur à 10 millions €

Banque : Caisse d'Epargne d'Ile de France

IBAN : FR76 1751 5900 0008 0181 1063 390

Code BIC : CEPFRPP751

Date du paiement

Raison sociale

ou Nom et prénom de l'émetteur du paiement

Nom de la banque émettrice

Il est indispensable d'indiquer dans le motif ou le libellé du virement le n° Siren ou Siret.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements communiqués par mes soins à l'appui de la demande d'admission à la Société des Droits Voisins de la Presse, et notamment que la résidence fiscale du postulant est à l'adresse mentionnée au point 2 et m'engage à communiquer à première demande tous les documents justifiant de la situation fiscale du postulant ainsi qu'à informer la Société des Droits Voisins de la Presse de tout changement de domiciliation fiscale.

Fait à, le

Signature(s) (le(s) représentant(s) légal/légaux de l'agence de presse)

Vos informations sont traitées par la Société des Droits Voisins de la Presse (responsable de traitement) afin de gérer votre vie de membre, de réaliser ses missions de gestion collective, d'assurer la collecte et la répartition des droits, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle et, dans son intérêt légitime de communiquer avec vous dans le cadre de votre vie de membre. Elles sont destinées à la Société des Droits Voisins de la Presse, aux organismes sociaux, fiscaux et financiers, ses partenaires ainsi qu'aux organismes de gestion collective établis dans ou hors de l'Union européenne. Elles sont conservées pendant la durée d'exploitation des droits voisins. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de portabilité que vous pouvez exercer en remplissant le formulaire disponible auprès de la Société des Droits Voisins de la Presse.

* *Champs obligatoires*

ACTE D'ADHÉSION A LA SOCIÉTÉ DES DROITS VOISINS DE LA PRESSE - DVP

**Sous réserve de l'acceptation de la demande d'admission par le Conseil d'administration
de la Société des Droits Voisins de la Presse
conformément à l'article 2 du Règlement général de la Société des Droits Voisins de la Presse.**

Je soussigné(e), (nom + prénom)

.....

agissant en qualité de représentant légal de l'agence de presse *(indiquer)*

.....

Déclare

Avoir pris connaissance des dispositions des Statuts et du Règlement général de la Société des Droits Voisins de la Presse, dont le siège social est 2 rue du Général Lanrezac – 92 200 Neuilly sur Seine, France, et notamment des articles 5 et 6 des Statuts de la Société des Droits Voisins de la Presse ainsi que des informations contenues dans la notice de la demande d'admission,

Adhérer sans restriction ni réserve auxdits Statuts et Règlement général de la Société des Droits Voisins de la Presse, et ainsi de lui faire apport, conformément aux dispositions des articles 5 et 6 desdits Statuts, à titre volontaire et exclusif, du droit tel que défini à l'article L. 218-2 du Code de la propriété intellectuelle, d'autoriser ou d'interdire la reproduction et la communication au public, totale ou partielle, des contenus journalistiques que l'agence de presse susvisée a collectés, traités et mis en forme *(indiquer URL et/ou le N° CPPAP)*

.....

- sous une forme électronique par *(cocher la case idoine et compléter le cas échéant)* :

tous les services de communications au public

tous les services de communication au public en ligne à l'exception de *(lister)* :

.....

.....

.....

.....

- pour *(cocher la case idoine et compléter le cas échéant)* :

le monde entier

le monde entier à l'exception des territoires suivants *(lister)* :

.....

.....

.....

.....

** Champs obligatoires*

Reconnais

que sous réserve d'un retrait total ou partiel effectué, s'il y a lieu, dans les conditions prévues aux Statuts et au Règlement général de la Société des Droits Voisins de la Presse, cet apport demeurera acquis à la Société des Droits Voisins de la Presse pendant l'existence de cette Société.

M'engage d'une façon générale à me conformer aux dispositions des Statuts et du Règlement général de la Société des Droits Voisins de la Presse

Fait à , le

Signature(s) (le(s) représentant(s) légal/légaux de l'agence de presse)